

ASSOCIATION F.J.T. TULLE

3 et 5 rue Pauphile

19000 TULLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS 2009

ASSOCIATION F.J.T. TULLE
3 et 5 rue Pauphile
19000 TULLE

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER 2009 AU 31 DECEMBRE 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée en date du 22 mars 2007 par votre Assemblée Générale, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association F.J.T. Tulle tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il m'appartient sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, les appréciations auxquelles j'ai procédées se sont inscrites dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

A Egletons, le 31 mars 2010
J.P. BATTU,
Commissaire aux Comptes